



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/367

Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon - Composition - Désignation des membres

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Mission Egalité

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/367 - CONSEIL POUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES A LYON -
COMPOSITION - DESIGNATION DES MEMBRES
(SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON -
MISSION EGALITÉ)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Ville de Lyon affirme son engagement en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et sa volonté de lutter contre les inégalités de genre dans ses divers domaines de compétences et d'interventions. Les inégalités femmes-hommes revêtent encore, aujourd'hui, de trop nombreux aspects. Il s'agit, entre autres, des inégalités de salaire, de carrière, de retraite et de patrimoine.

La Ville de Lyon affirme également son engagement contre toutes les formes de violences faites aux femmes : violences sexuelles, sexistes, psychologiques, familiales ou professionnelles.

Afin de mener une politique efficace et volontariste sur ce sujet, la Ville de Lyon anime et consulte un Conseil pour l'égalité femmes-hommes.

Ce conseil a été constitué lors de la séance du 10 juillet 2009, par la délibération n° 2009-1577 qui a déterminé 5 collèges de représentants siégeant à cette commission extra-municipale.

Il permet de développer les échanges d'informations entre les associations. Il renforce les liens entre le tissu associatif lyonnais et les élu.es. Il construit les politiques évènementielles des grandes dates dédiées à cette cause : le 8 mars et le 25 novembre.

Notre volonté est, aujourd'hui, de renforcer le travail en transversalité sur cette thématique, afin de réaliser une politique intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, grâce à l'action de tous les services de la Ville.

Nous souhaitons également renforcer le travail de concertation et la dimension collaborative initiée sur cette thématique dans le précédent mandat.

II - Propositions :

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui de reconduire le Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon et d'en formaliser la composition.

Conformément aux dispositions de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, je vous propose d'arrêter comme suit la liste des membres de chacun des 5 collèges de cette commission qui sera présidée par l'Adjointe déléguée aux droits et égalités, mémoire, cultes et spiritualités.

Ces 5 collèges sont formés par :

- des représentant-es élu-es de la Ville de Lyon et de ses 9 arrondissements ;
- des représentant-es des associations féministes et féminines de Lyon ;
- des représentant-es des partenaires sociaux (salariés et patronaux) ;
- des représentant-es des partenaires institutionnels, notamment des services de l'Etat (tels que l'Education Nationale et la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité -DRDFE-) ;
- des personnalités qualifiées (notamment des chercheur-es des universités).

Pour alimenter les travaux du Conseil, il pourra être fait appel, selon les sujets traités, à des personnes ressources des services de la Ville ou extérieures.

Vu l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2009/1577 du 10 juillet 2009 approuvant la création d'un « Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon » et déterminant cinq collèges de représentants ;

Ouï l'avis de la commission Hors Commission ;

DELIBERE

1- La création du Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon est approuvée.

2- Le Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon est composé des représentant-es élu-es de la Ville de Lyon et de ses 9 arrondissements, des institutions, des associations, des organismes et des personnalités qualifiées suivant-es :

- **des représentant-es élu-es de la Ville de Lyon et de ses 9 arrondissements.**

Représentant-es élu-es de la Ville de Lyon et de ses 9 arrondissements	
Mairie du 1 ^{er}	Malika Haddad Grosjean
Mairie du 2	Stéphanie Stan
Mairie du 3	Martine Souvignet
Mairie du 4	Alexandre Chevalier
Mairie du 5	Sophia Popoff
Mairie du 6	Delphine Borbon
Mairie du 7	Fanny Dubot
Mairie du 8	Fanny Del
Mairie du 9	Amaïa Sainz-Ruiz

- **des représentant-es des associations féministes et féminines de Lyon :**

Associations	
Action'elles	Amicale du Nid – Rhône
BPW (Business & Professional Women)	Business Woman Lyon
Club Soroptimist	CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
EFIGIES Lyon (Jeunes chercheur-es en études féministes à Lyon 2)	Egaligone
Egal'in	Elles aussi - Rhône
FCE (Femmes Chefs d'Entreprises)	FCI (Femmes Contre les Intégrismes)
Femmes dans la société	Femmes Solidaires - Rhône
FIJI Rhône-Alpes (Femmes Informations Juridiques Internationales)	FILACTIONS
FRISSE (Femmes Réduction des Risques Sexualité)	GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines)
HF - Rhône-Alpes (Hommes-Femmes dans les arts vivants)	Le MAS – Mouvement d'action sociale
Collectif Mee too Lyon	MIFERVAL
Mouvement du Nid	Mouvement français pour le planning familial
REF (Réseau Economique Féminin)	Regards de Femmes
Si, si les femmes existent	Supplément Dames
UFCS / FR (Union Féminine Civique et Sociale / Familles Rurales)	VIFFIL SOS Femmes
Club Zonta de Lyon	

- **des représentant-es des partenaires sociaux (salariés et patronaux) :**

L'Union Départementale CGT, l'Union Départementale CFDT, l'Union Départementale FO, l'Union Départementale CGC-CFE, l'Union Départementale CFTC, l'UPA Rhône-Alpes, le MEDEF Lyon et la CGPME.

- **des représentant-es des partenaires institutionnels, notamment des services de l'Etat :**

La Direction régionale et départementale aux droits des femmes et à l'égalité, la Mission égalité du Rectorat de Lyon.

- **des personnalités qualifiées (notamment des chercheur-es des universités) :**

La-le chargé-e de mission égalité Femmes-Hommes de l'Université Lyon 1, la-le Vice-président-e en charge de l'égalité et de la vie citoyenne de l'Université Lyon 2, la-le chargé-e de mission à la promotion des égalités de l'Université Lyon 3, la-le responsable du Master européen et lyonnais « Egales » de l'Université Lyon 2, les services de la Ville de Lyon (la Direction sécurité et prévention et la mission égalité), le Centre de ressources sur le genre à la bibliothèque municipale de Lyon.

3- M. le Maire est autorisé à arrêter la liste nominative des membres dudit Conseil.

4- Conformément à l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, le mandat des membres du Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon prendra fin lors du prochain renouvellement général du Conseil municipal.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET